

Mairie de Les Vallées de la Vanne

Chigy – Theil sur Vanne - Vareilles

5 route du miroir - Theil sur Vanne

89320 LES VALLEES DE LA VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2016

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 8 décembre 2016, s'est réuni sous la présidence de Bernard Romieux
Présents : Bernard ROMIEUX, Bernard COQUILLE, Luc MAUDET, Francis HUVER, Céline LOISON, Magalie THEROUE, Gérard TERVILLE, Florent MIGNOT, Cyril CHARLES, Ludovic DUVEAU, Patrick MORCEL, Claudine LECLERC, Elisabeth ROGER, Louis BOUCHENY, Sylvie MOSIMANN, Joël CRETTE, Michelle MICHALKOVIC, Aline CLEMENT, Maryse BOURGEOIS, Nathalie COLIN, Guy LAMARRE, Bernard DAVOUST

Représentés: Lysiane LE GOFF, Cédric CORNAIRE, Jérôme VINCENT, Jean Marc HAMARD, Mireille GARNIER,

Excusés: Bernard PERRIN-BONNET, Camille BRAULT, Sébastien BARRE, Lionel LANGUILLAT, Marie-Laure CABOURDIN, Marie-José MASSON

Secrétaire de séance : Luc MAUDET

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, sans observation particulière.

Frais de fonctionnement école de Cerisiers (DE_2016_137).

Monsieur le maire précise que dans la convention acceptée lors du dernier conseil municipal, la commune de Cerisiers avait oublié un élève. La nouvelle convention concerne 18 enfants de Vareilles pour un montant de 17 100 €. L'autorisation de signer cette nouvelle convention lui est accordée à l'unanimité.

Frais de fonctionnement école de Noé (DE_2016_138).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la participation aux frais scolaires 2015-2016 de 16 enfants sur toute l'année et 2 enfants sur la moitié de l'année de Theil à l'école de Noé pour un montant de 417,72 € par enfant soit 7 101,24 € au total.

Compétences communauté de communes (DE_2016_139).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Zone d'Activité de la Grenouillère (DE_2016_140).

La loi NOTRe a donné la compétence économique à la communauté de communes. Le conseil municipal se prononce à l'unanimité :

- 1) Pour conserver cette zone d'activité de 7 900 m²
- 2) Pour la rétrocéder à la communauté de communes au prix de 2 370 € au 1^{er} janvier 2017.

Dissolution budget de la zone d'Activité de la Grenouillère (DE_2016_141).

En conséquence de la décision précédente, le conseil municipal décide, à l'unanimité de dissoudre le budget de la ZA la Grenouillère au 31 décembre 2016

Subvention au comité des fêtes de Chigy pour le spectacle de Christelle Loury (DE_2016_142).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 2 000 € au comité des fêtes de Chigy pour l'organisation du spectacle de Christelle Loury le 19 novembre à l'église de Chigy.

Assainissement de Theil.

Monsieur le maire présente l'état de vétusté de la station d'épuration de Theil. Sa réfection est considérée comme une priorité par l'Agence de l'Eau qui en finance la plus grosse part. Le solde est à la charge des seuls abonnés du service assainissement de Theil, et non porté par le budget général de la commune.

Les études pour la réfection de la station d'épuration doivent être lancées courant 2017. Le montant de la taxe d'assainissement à Theil, beaucoup trop basse, doit être fortement relevé pour financer les investissements nécessaires.

Mairie de Les Vallées de la Vanne

Cette augmentation sera compensée par une baisse brutale des impôts locaux l'année prochaine pour les habitants de Theil.

Le projet définitif de baisse des impôts sera étudié en commission finance une fois toutes les données fournies par la Trésorerie et présenté au conseil municipal au 1^{er} trimestre 2017.

Le conseil municipal désire profiter de cette baisse des impôts due à la création de la commune nouvelle pour aligner les prix sur ceux de l'assainissement de Chigy, plus réalistes. Il décide :

L'assujettissement du budget assainissement de Theil à la TVA (DE_2016_143). pour pouvoir récupérer la FCTVA sur les travaux à venir est adopté à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

De porter la taxe de raccordement (PFAC) à 4 000 € HT (DE_2016_148) par 25 voix pour et 2 abstentions.

De répartir la hausse nécessaire de la taxe d'assainissement sur deux ans pour pouvoir bénéficier pleinement de la baisse des impôts locaux de l'automne 2017 et de conserver les tarifs existants pour Chigy. (DE_2016_147) à l'unanimité

	Chigy	Theil sur Vanne		
année	2016	2016	2017	2018 prévisions
abonnement	73.50 €	32.00 €	52.75 €	73.50 €
coût m3	2.05 €	0.65 €	1.35 €	2.05 €
simulation				
foyer 120 m3	319.50 €	110.00 €	214.75 €	319.50 €
plus value/2016			104.75 €	209.50 €

Tarifs concessions cimetièrre (DE_2016_144)

Vareilles, seul, désirant conserver la possibilité de disposer de concession cinquantenaire, le conseil municipal décide les tarifs suivants :

Jardin du souvenir

Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité des membres présents les tarifs suivants :

- Dispersion des cendres gratuites, fourniture à la famille de la plaque de marbre à graver et à coller (non compris ces prestations) pour la flamme du jardin du souvenir : 30 €
- Cases columbarium et cavurnes - concessions trentenaires : 900 €
- Cases columbarium et cavurnes - concessions temporaires (15 ans) : 700 €
- Emplacement sans monument pour cavurnes- concession trentenaire : 50 €
- Emplacement sans monument pour cavurnes- concession temporaire (15 ans) : 25 €

Sépultures

- Concessions temporaires (15 ans) : 100 € (14 voix pour)
- Concessions trentenaires : 200 € (15 voix pour)
- Concessions cinquantenaires (pour le cimetière de Vareilles) : 400 € (14 voix pour)

Achat d'une tondeuse (DE_2016_145)

Compte tenu de la nouvelle organisation du pôle technique de la municipalité, le maire propose de reprendre en 2017 l'entretien des espaces verts de la commune qui étaient jusqu'alors sous-traiter à l'extérieur.

Le conseil municipal (25 voix pour et 2 abstentions) donne son accord pour l'achat d'une tondeuse pour un montant de 9 990 € HT.

Assurance statutaire (DE_2016_146)

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour rajouter dans sa délibération du 3 février 2016 les frais de gestion du Centre Départemental de Gestion de 0,15% de la masse salariale.

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord-Est (DE_2016_149)

Suite à la création de ce syndicat le conseil municipal à l'unanimité décide de nommer comme représentants titulaires Guy LAMARRE et Luc MAUDET et comme suppléant : Patrick MORCEL.

Borne électrique sur la commune de Chigy (DE_2016_150) Suite à la demande du SDEY le conseil municipal décide à l'unanimité de donner la compétence « borne électrique » au SDEY.

Règlement des titres par carte bancaire (DE_2016_151) Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer au réseau TIPI de la Direction Générale des Finances publiques pour permettre le règlement en ligne des titres de location (location des immeubles, location des salles des fêtes) et de NAP sur le site de la DGFIP .

Personnel communal

Remboursement frais kilométriques (DE_2016_152). La nouvelle organisation du travail de l'équipe d'entretien nécessite des déplacements du personnel avec leur propre véhicule. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à rembourser les frais kilométriques du personnel, sur la base des tarifs en vigueur et de missions clairement définies.

Création de 2 postes d'adjoints techniques (DE_2016_153) Pour fluidifier le remplacement du personnel, le conseil municipal décide la création de deux postes d'adjoints techniques. Ces postes doivent servir à embaucher temporairement du personnel en remplacement de personnes absentes pour congé, maternité ou maladie.

Questions diverses

Monsieur le maire présente les grands axes de travail tracés en cette fin d'année et qui seront développés tout le long de l'année 2017.

Dans le questionnaire proposé en 2015, les habitants de la commune nous avaient indiquées les politiques qu'ils désiraient voir mettre en œuvre.

A 54% l'offre de santé et les soins

Luc Maudet, président de la communauté de communes, présente le travail effectué pour que la profession médicale du secteur prenne son avenir en main, et notamment la plateforme d'échange Interstis.

Sur la commune nous disposons dorénavant d'un cabinet d'infirmières sur Chigy, et depuis cette année d'un cabinet d'infirmières sur Theil.

L'UNA a passé une convention avec l'ADMR pour harmoniser leur travail sur nos communes.

A 48% la tranquillité et la sécurité

Notre réponse est la participation citoyenne. Une convention va être signée en début d'année avec la Préfecture et la Gendarmerie.

Des référents seront formés pour recevoir les informations et alertes de la gendarmerie.

Une information à la population sera programmée en début d'année.

Dans tous les cas **n'intervenez pas, faites le 17** pour être efficace

Mairie de Les Vallées de la Vanne

A 45% le service aux personnes âgées

Nous avons commencé à travailler avec les anciens membres des CCAS, le département et l'UNA.

Notre territoire a le même pourcentage de personnes âgées que la moyenne nationale, mais nous ne disposons d'aucune infrastructure.

Nos atouts ne sont pas négligeables :

- Des commerces résidants ou ambulants existent
- 2 associations d'aide à la personne (UNA et ADMR) et 2 cabinets d'infirmières
- Portage des repas possible
- 8 associations de distraction et de gymnastiques
- Accessibilité des mairies, écoles et commerces assurée, les églises de Theil et Vareilles le seront sous deux ans.

Notre réponse est d'établir un contact avec les plus fragiles (les plus de 85 ans en priorité mais pas exclusivement) afin de déterminer leurs besoins pour rompre la solitude et leurs besoins en transport.

Viendra ensuite le temps de nous structurer et de faire sans doute appel à un service civique.

A 38% notre cadre de vie

Notre réponse est en trois points :

- 1) Améliorer l'entretien de la commune en regroupant le personnel technique en une seule équipe. Cela nous a permis cette année d'effectuer, en plus du travail habituel, la réfection des bâtiments de l'école de Theil et de la voirie communale. (responsable Bernard Coquille)
- 2) Développer la communication par la création d'un site internet, l'envoi de messages internet toutes les semaines et de la sortie prochainement du journal « Les Vallées de la Vanne » (responsable Nathalie Colin)
- 3) Conserver nos manifestations et soutenir nos associations qui doivent créer la vie dans nos villages
Les 3 fêtes « phare » de notre commune sont maintenues : Les Saints de Glace de Vareilles le 14 mai, les feux de l'été de Chigy le 1^{er} juillet et les feux de la Saint-Jean de Theil le 8 juillet.
La création de l'association « Cœur de Vanne » a pour but de
 - Promouvoir l'image de la commune Les Vallées de la Vanne.
 - Créer un espace de concertation pour toutes les associations qui le désirent.
 - Soutenir les actions des associations existantes **et non se substituer à elles.**
 - Porter les initiatives individuelles et locales Susciter les activités autour du patrimoine et du tourisme.
 - Favoriser la convivialité entre les habitants de la commune.

A 22% éducation et jeunesse

Attirer les familles avec des enfants est très important pour l'avenir de nos écoles.

- Le relai d'assistante maternelle initié par la communauté de communes se tient tous les lundis à Theil
- Nous sommes en période de sondage pour la création en septembre d'un centre aéré à Theil (responsable Magalie THEROUE)
- De même nous réfléchissons à l'implantation d'une micro-crèche à Chigy

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 40.

Toutes les personnes désireuses de recevoir les informations de la commune peuvent donner leur adresse mail en mairie ou la communiquer à l'adresse suivante : mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr



Le procès-verbal intégral est consultable dans chaque mairie ou à l'adresse internet suivante :

<http://www.les-vallees-de-la-vanne.fr/viemunicipale.html>